

Département du Var  
Commune de **RAMATUELLE**  
**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**  
4. Règlement

- LEGENDE**  
Précriptions édictées par le PLU
- Limites de zones et de secteurs
  - Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
  - Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir (n° d'opération / Largeur)
  - Patrimoine bâti
  - Bâtiment en zone agricole pouvant changer de destination
  - Bâtiment à caractère patrimonial en zone agricole pouvant changer de destination
  - Bâtiment à caractère patrimonial en zone naturelle pouvant changer de destination
  - Ouvrage patrimonial
  - Servitude de protection de la couverture arborée
  - Secteur de protection du centre historique
  - Servitude non altius tollendi n°1
  - Servitude non altius tollendi n°2
  - Servitude non altius tollendi n°3
  - Servitude non altius tollendi n°4
  - Servitude de résidence principale
  - Secteur de perceptibilités paysagères aux abords des routes
  - Site classé (loi du 2.05.1930 modifiée)
  - Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Cours d'eau principaux nécessitant un recul de construction obligatoire de 10m depuis l'axe

**4.2 Document graphique du règlement**

**Plan n°3  
ZONAGE - Ouest**  
au 1/5000

Version arrêté de projet - révision générale n°4

ELABORATION DU POS  
Rendu public par arrêté municipal du 27 juin 1988  
Approuvé par délibération du conseil municipal du 30 juillet 1987

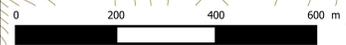
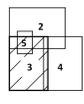
REVISION N°1  
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU  
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N°1 DU PLU  
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU  
Approuvée par délibération du conseil municipal du 23 décembre 2018

REVISION N°4 - REVISION GENERALE DU PLU  
Approuvée par délibération du conseil municipal du



L'ensemble du territoire communal est classé périmètre sensible (AR. MIN. du 24/11/75)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU doit être consultée. Figurent en légende à une valeur réglementaire. Le contenu n'est pas responsable des erreurs éventuelles commises au jour de parution qui doivent être signalées au service des usages locaux.